

**Rapport d'avancement des travaux
de la Commission Locale de l'Eau
du bassin du Loiret**

ANNÉE 2001

INTRODUCTION.....	2
CALENDRIER.....	2
COMPOSITION DE LA CLE	3
ORGANIGRAMME DE LA CLE.....	5
TRAVAUX DE L'ANNEE 2001	6
COMPTE RENDU DES REUNIONS DE LA CLE	7

La commission locale de l'eau est chargée d'élaborer un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) pour le bassin du Loiret. Le SAGE est un document réglementaire, c'est un règlement consensuel des usages de l'eau, c'est également un programme précis de restauration de la qualité des eaux. Son objectif est de résoudre les problèmes de gestion de la ressources en eau et des milieux aquatiques (rivières et eaux souterraines).

Les enjeux liés à l'eau sont nombreux sur le bassin du Loiret : alimentation en eau potable de l'agglomération orléanaise, crues de la Loire, qualité des eaux des rivières et des nappes souterraines. C'est l'importance de ces enjeux qui a conduit à la mise en place d'un SAGE ainsi que la volonté de mettre un terme aux conflits d'usages. Le SAGE, en instaurant la concertation, donne aux gestionnaires du bassin l'opportunité de réussir la restauration du Dhuy et du Loiret pour préserver la ressource en eau.

Calendrier

Phase I : phase préliminaire = procédure administrative	janvier 1998 février 1998 à septembre 1998 14 janvier 1999 26 octobre 1999	saisie de la préfecture par l'ADAPRILS étude préliminaire du BCEOM financée par l'agence de l'eau arrêté préfectoral délimitant le périmètre arrêté préfectoral constituant la CLE
Phase II : élaboration = rédaction du SAGE	17 novembre 1999 7 mars 2000 7 avril 2000 8 juin 2000 3 juillet 2000 10 juillet 2000 24 juillet 2000 3 octobre 2000 10 octobre 2000 fin 2000 15 janvier 2001 26 février 2001 11 & 18 mars 2001 22 juin 2001 25 juin 2001 29 Août 2001 12 Septembre 2001 19 septembre 2001 19 avril 2002 ...	CLE : élection du Président groupe de travail : constitution du bureau CLE : mise en place du bureau groupe de travail : règlement intérieur, structure support bureau : règlement intérieur, structure support CLE : pas de quorum CLE : règlement intérieur, structure support bureau : recrutement, financement CLE : recrutement, financement signature d'un protocole d'accord avec la CCAO recrutement d'un animateur groupe de travail : marché d'étude élections municipales constitution de la 2 ^{ème} CLE CLE : élection du Président Bureau : marché état des lieux diagnostic CLE : marché état des lieux diagnostic Comité de pilotage : lancement du marché d'étude Lancement de l'étude
Phase III : mise en œuvre

Composition de la CLE

La CLE est un parlement local qui réunit tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau : collectivités, associations, riverains, administrations. Sa mission est d'écrire le SAGE et de veiller à sa mise en œuvre. La préfecture arrête la liste des organismes qui siègent à la CLE. Suite aux élections cantonales et municipales des 11 et 18 mars 2001, cette liste a été modifiée par arrêté préfectoral le 22 juin 2001.

Collège des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux :

(22 membres)

- Conseil Régional (1) – Mme Annick COURTAT
- Conseil Général (2) – M. Pierre BONNIN – M. Yves CLEMENT
- Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret SIBL (1) – M. Patrick RABOURDIN
- Communauté de l'Agglomération Orléanaise (1) – M. Hugues SAURY
- Orléans (2) – M. Yves DUPONT – Mme Muriel BOIN
- Olivet (1) – M. Régis RÉGUIGNE
- Saint Hilaire Saint Mesmin (1) – M. Claude SURAND
- Saint Jean le Blanc (1) – M. Christian BOIS
- Saint Denis en Val (1) – M. Philippe MAGET
- Saint Pryvé Saint Mesmin (1) – M. Claude YVONNET
- Saint Cyr en Val (1) – M. Gérard MICHAUD
- Sandillon (1) – M. Daniel BRUSSEAU
- Darvoy (1) – M. Joël GOUJON
- Férolles (1) – M. Philippe CAMUS
- Vienne en Val (1) - M. Claude LACOUR
- Mareau aux Prés (1) – Mme Chantal BUREAU-MAYEUX
- Marcilly en Villette (1) – M. Jean PLANCHON
- Jargeau (1) – M. Jean MOIZO
- Tigy (1) – M. Jean-Luc BRINON
- Ouvrouer les Champs (1) – M. Abel DORIGNY

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées :

(11 membres)

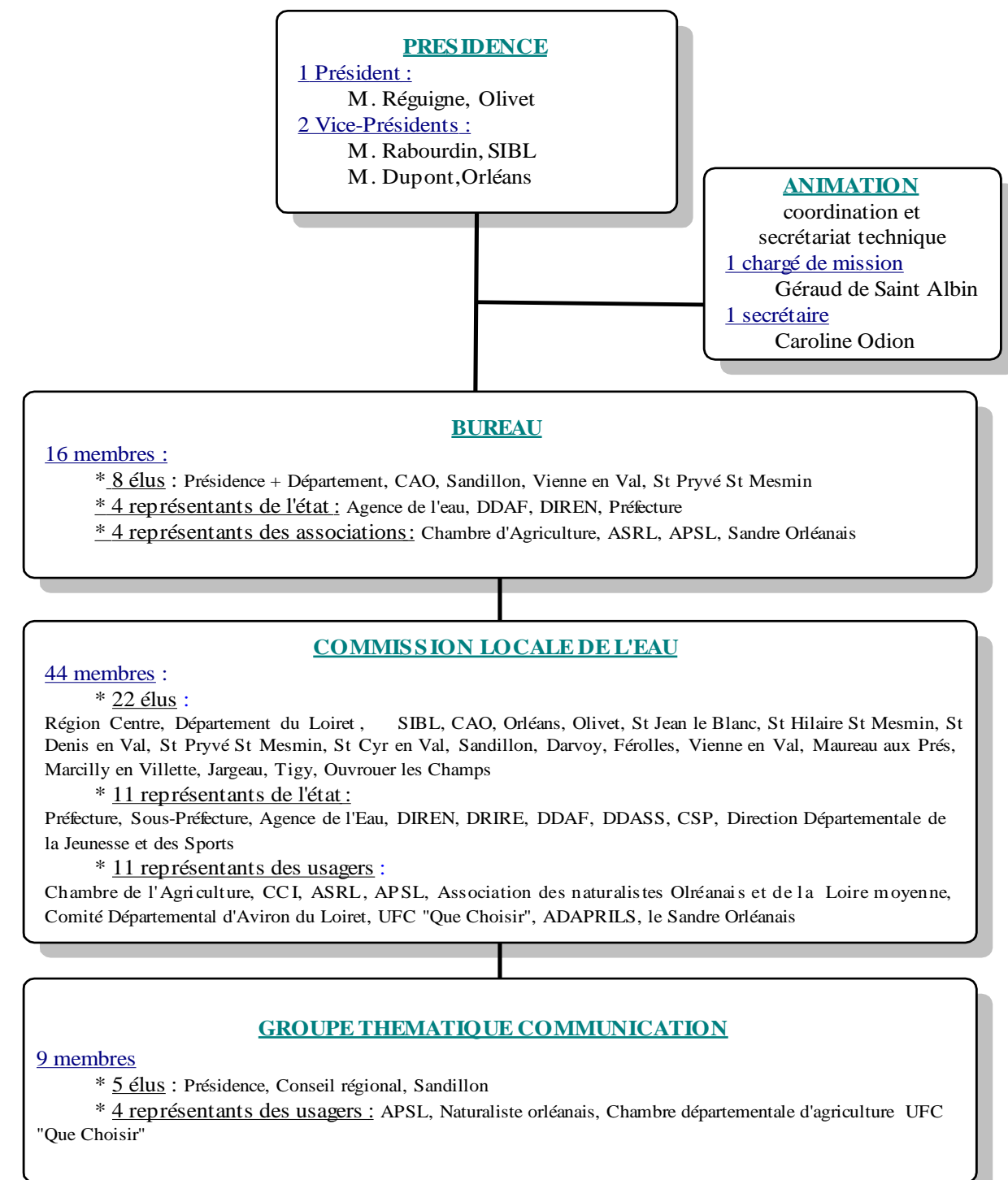
- Chambre d'agriculture (2) – M. Jean-Pierre GIRARD – M. Benoît FLIPO
- Chambre de Commerce et d'Industrie CCI (2) – M. JAOUEN – M. HUVELIN
- Association Syndicale des Riverains du Loiret ASRL (1) – M. Bertrand d'ILLIERS
- Association pour la Protection du Site du Loiret APSL (1) – M. Cyrille RENARD
- Association des naturalistes Orléanais et de la Loire moyenne (1) – Mme Laure BRIANCON
- Comité départemental d'aviron du Loiret (1) – M. Bertrand LE GUYADEUR
- Que choisir (1) – M. Jean-Luc LERESCHE
- Association pour la Défense, l'Animation et la Promotion de la Rivière du Loiret et de son Site ADAPRILS (1) – M. Bernard BONNEVIOT
- Le Sandre Orléanais (1) – M. Jérôme RICHARD

Commission Locale de l'Eau
2, rue de Patay – 45000 ORLÉANS
Tél.: 02.38.78.76.72 – Fax: 02.38.78.77.05

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :
(11 membres)

- Préfecture de la Région Centre et du Département du Loiret (1) – (M. ORELLE)
- Sous-Préfecture de l'arrondissement d'Orléans (1) – (Mme BRIVET)
- Agence de l'Eau Loire Bretagne (1) – (M. FAVRE)
- Direction Régionale de l'ENvironnement DIREN (1) – (M. TALEB)
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt DDAF (1) – (M. NOIREAU)
- Direction Départementale de l'Equipement DDE (1) – (M. THEBAULT)
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales DDASS (1) – (M. GOFFINONT)
- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement DRIRE (1) – (M. DUSSAULT)
- Conseil Supérieur de la Pêche CSP (1) – (M. CHAUDRE)
- Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (1) – (M. AVRIL)
- Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (1) – (M. SIMON)

Organigramme de fonctionnement



Travaux de l'année 2001

L'année 2001 est la première année de fonctionnement réel de la CLE, l'animateur ayant été recruté le 15 janvier 2001. Cette année a été marquée par les élections municipales et cantonales des 11 et 18 mars 2001. Une nouvelle CLE a été constituée en juin 2001 après 4 mois d'interruption.

Ce délai a été mis à profit pour travailler sur le contenu du cahier des charges de l'étude d'état des lieux-diagnostic. L'étude doit permettre d'initier l'élaboration du SAGE. La phase d'élaboration correspond à la rédaction du contenu du document par la Commission Locale de l'Eau. Pour rédiger ce SAGE, les élus, les usagers et les administrations ont besoin de documents de référence, de synthèse diagnostic et d'un outil d'aide à la décision. L'étude doit en particulier dresser une analyse de la situation existante du milieu aquatique et d'un recensement des différents usages qui sont faits des ressources en eau.

Dès la nouvelle CLE installée, ce projet lui a été soumis pour que la CAO puisse lancer le marché d'étude. Un second marché sera défini ultérieurement pour l'écriture du SAGE. La CAO a approuvé le lancement de ce marché lors de son conseil du 25 octobre 2001. En application du protocole d'accord avec la CCAO, elle assure la maîtrise d'ouvrage de cette étude. Une procédure de mise en concurrence simplifiée a été ouverte le 9 novembre 2001. Elle s'est achevée le 12 avril 2002 avec l'attribution du marché au groupement Géo-Hyd – G2O consultant pour un montant de 95.000 € TTC.

L'année 2002 sera l'année de l'état des lieux - diagnostic, l'année 2003 celle de l'écriture du SAGE.

Compte rendu des réunions de la CLE

Réunion de la CLE du 25 Juin 2001 : installation de la commission et élection

Réunion présidée par M. Jean-Paul BRISSON, Secrétaire Général de la Préfecture.

- M. D'ANTHENAISE, de l'agence de l'eau Loire-Bretagne fait une présentation du SDAGE Loire-Bretagne en rappelant que le SDAGE a pour objectif de fixer les grandes orientations en matière de politique de l'eau. Il rappelle les sept objectifs qui ont été définis : gagner la bataille de l'alimentation en eau potable, améliorer la qualité des eaux de surface, retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer, sauvegarder et mettre en valeur les zones humides, préserver et restaurer les écosystèmes littoraux, réussir la concertation notamment avec l'agriculture, savoir mieux vivre les crues.
- M. NOIREAU, de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, présente les enjeux du SAGE du bassin du Loiret. Celui-ci comporte sept secteurs différents : le plateau de Sologne, la zone rurale « Val du bassin du Loiret », le Val d'Orléans, l'agglomération orléanaise, la zone d'influence, le Loiret domanial, le Loiret privatif. Six enjeux ont été identifiés : l'alimentation en eau potable, les crues de la Loire, la qualité des eaux du Dhuy et du Loiret, l'agriculture, les loisirs, la richesse écologique du bassin.
- M. BRISSON sollicite les candidatures, propose un scrutin uninominal à 2 tours et procède aux élections. Monsieur Régis RÉGUIGNE est élu Président, Monsieur Patrick RABOURDIN est élu 1^{er} Vice-Président et Monsieur Yves DUPONT est élu 2^{ème} Vice-Président.

Réunion de travail du 29 août 2001 : préparation de la CLE du 12 septembre 2001

- Proposition de composition du bureau de la CLE. La proportion des membres est identique à celle de la CLE qui est 50% de représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux, 25% de représentants de l'État et de ses établissements publics et 25% de représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organismes professionnelles et des associations concernées.
- Proposition de modification du règlement intérieur pour prendre en compte l'installation de la CLE au sein de la CAO.
- Présentation du budget 2001 et du budget prévisionnel 2002
- Présentation de l'étude, de son budget et du calendrier prévisionnel.

Réunion de la CLE du 12 septembre 2001

- M. Réguigne présente la composition du bureau proposé. Il est ensuite procédé à un vote sur cet composition par les membres du collège des élus. M. Maget sera membre du bureau et M. Yvonnet sera invité à toutes les réunions. La composition du bureau est adoptée.
- Quelques modifications sont effectuées dans le règlement intérieur : changement du siège social pour prendre en compte la signature du protocole avec la CCAO. À la demande de M. Leresche l'article 12 est modifié ; le règlement peut être modifié à la demande du quart des membres de la CLE au lieu de la moitié. Le règlement est adopté.
- M. de Saint Albin rappelle que la CLE a obligation de faire un rapport annuel et de le transmettre à la Préfecture, il précise que c'est le premier aucun rapport ayant été réalisé en 1998 ni en 1999. Le premier rapport annuel 1998-2000 est adopté.
- M. de Saint Albin présente le budget 2001 et le budget prévisionnel 2002. Les prévisions de réalisation pour 2001 et le budget prévisionnel 2002 sont adoptées.
- Le projet de convention de participation financière des communes est adopté, il sera soumis au conseil de communauté du 25 octobre 2001.
- Lancement de l'étude état des lieux diagnostic par la CCAO lors du conseil du 25 octobre. La CLE effectue le suivi du marché passé par la CCAO.

Réunion du 19 septembre 2001 : Groupe de pilotage

- Présentation du calendrier prévisionnel.
- Présentation du financement de l'étude.
- Présentation des délibérations soumises à la CCAO.
- Validation du cahier des charges de l'étude « état des lieux diagnostic ».